

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 36/002/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 195/05 (AMR 36/008/2005 du 25 juillet 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## ARRESTATION ARBITRAIRE / PRISONNIER D'OPINION Nouveau sujet de préoccupation : INQUIÉTUDES POUR LA SANTÉ

HAÏTI Gérard Jean-Juste (h), prêtre catholique

Londres, le 6 janvier 2006

Selon certaines informations, le prisonnier d'opinion Gérard Jean-Juste est atteint de leucémie. Son état de santé risquerait de se dégrader s'il devait être maintenu en détention à l'annexe du Pénitencier national à Port-au-Prince, la capitale.

Gérard Jean-Juste, prêtre catholique, est détenu sans inculpation depuis le 21 juillet 2005. Au mois de décembre, comme il présentait divers symptômes pathologiques (fatigue et gonflement des ganglions lymphatiques), il a été examiné par deux médecins américains, qui ont diagnostiqué une leucémie sur la base d'analyses sanguines. D'après certaines sources, des médecins de l'annexe du Pénitencier national, qui n'ont procédé à aucun test sanguin sur Gérard Jean-Juste, ont réfuté ce diagnostic. On ignore si cet homme reçoit des soins médicaux en prison. S'il reste incarcéré au pénitencier, il risque une infection, ce qui mettrait gravement en péril sa santé.

Gérard Jean-Juste est accusé d'avoir kidnappé et assassiné le journaliste Jacques Roche, bien qu'aucune preuve n'ait été présentée pour étayer ces allégations. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, car il n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Il s'agit en effet d'un partisan connu de l'ex-président de Haïti, Jean-Bertrand Aristide, et du *Fanmi Lavalas* (FL, Famille Lavalas). Gérard Jean-Juste avait annoncé son intention de représenter ce parti à la prochaine élection présidentielle, cependant, sa candidature a été rejetée par le conseil électoral sous prétexte qu'il ne pouvait pas venir l'enregistrer en personne.

Gérard Jean-Juste avait déjà été appréhendé illégalement à son église, Sainte Claire, à Port-au-Prince, le 13 octobre 2004, parce qu'il était soupçonné de « *complot contre la sûreté de l'État* ». Il a été libéré, faute de preuve, le 29 novembre, après six semaines de détention. Puis, le 15 juillet 2005, à son retour de Miami, il a été arrêté à l'aéroport de Port-au-Prince et interrogé au sujet de la même affaire. Six jours plus tard, il a assisté aux obsèques du journaliste Jacques Roche dans une église de Pétionville, dans la banlieue de la capitale (Port-au-Prince). Il a été attaqué et menacé devant l'église par une foule hostile qui l'accusait d'être en partie responsable des violences qui secouent la capitale. Des membres de la police haïtienne et de la police des Nations unies (UNPOL) l'ont alors conduit au commissariat de Pétionville. Gérard Jean-Juste a ensuite été transféré au Pénitencier national, puis à l'annexe du Pénitencier national, à Pacot (Port-au-Prince), où il reste emprisonné à ce jour.

Les résultats de l'enquête sur les faits reprochés à Gérard Jean-Juste auraient dû être rendus publics dans les trois mois suivant son arrestation, conformément à la législation haïtienne. Or, ce délai a largement été dépassé.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par l'état de santé du révérend Gérard Jean-Juste, qui est détenu sans inculpation à l'annexe du Pénitencier national, à Pacot (Port-au-Prince) ;
- soulignez que son maintien en détention l'expose à un risque d'infection, qui menacerait gravement sa santé ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que cet homme bénéficie de tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- dites qu'il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression, et exhortez les autorités haïtiennes à le libérer immédiatement et sans condition ;
- appelez les autorités à mettre fin aux arrestations arbitraires, une pratique très répandue dans l'ensemble du pays.

**APPELS À :**

**Ministre de la Justice et de la Sécurité nationale :**

Me. Henri Dorléans  
Ministère de la Justice  
19 Ave. Charles Sumner, Port-au-Prince  
Haïti (W.I.)

**Fax :** +509 245 0474 (Veuillez demander la ligne de fax)

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Directeur Général de la Police nationale d'Haïti (PNH) :**

Mario Andresol  
Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti  
Grand Quartier Générale la Police  
12 rue Oscar Pacot, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

**Fax :** +509 245 7374

**Formule d'appel :** Monsieur,

**COPIES À :**

**Représentant spécial des Nations unies :**

Mr Juan Gabriel Valdés  
United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)  
385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557, Port-au-Prince,  
Haïti (W.I.)

**Fax :** +509 244 3512

**Responsable de la Division des droits humains de la  
MINUSTAH :**

Thierry Fagart  
Human Rights Division, MINUSTAH  
385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557  
Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

**Fax :** +509 244 9366 / +509 244 9367

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Haïti dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 17 FÉVRIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*